

# LUSSAS

---

07 / France

---

---

Bulletin d'informations municipales

---

Juin 2021



# ÉDITO

Depuis un an, la Covid-19 a bouleversé notre mode de vie et a touché douloureusement certaines familles de « chez nous ». Elle impacte fortement l'économie et nous laisse perplexe. Néanmoins, cette épreuve nous conduit à mesurer l'importance des relations familiales bien sûr mais aussi la nécessité des relations sociales et le besoin d'espace et de temps de convivialité.

Encore un peu de patience, encore un peu de temps à rester prudents en respectant le protocole sanitaire... et nous espérons que la vaccination va nous permettre de sortir de cette crise et de nos habitations !

Il nous faut regarder devant et reprendre confiance. C'est bien dans ce sens que nous proposons le nouveau bulletin municipal.

Comme les années précédentes, vous y découvrirez les réalisations et les projets de la municipalité ainsi que des nouvelles de la vie associative. Bien sûr, comme partout et au regret de tous, cette vie associative si vive à Lussas s'est réduite au minimum et les manifestations ont été supprimées. Je tiens d'ailleurs à assurer celles et ceux qui en assument la responsabilité de tout notre soutien et je veux leur affirmer que nous serons attentifs pour les aider à dépasser les difficultés.

Les projets de la municipalité montrent notre volonté de faire le maximum pour que notre village conserve son dynamisme. La réhabilitation de la maison Charensol « Chez Charly » qui débute en est un exemple concret de même que les études engagées pour le réaménagement de la traversée du village. Ces travaux vont améliorer l'image de notre cœur de village en y ramenant de la vie.

Dans l'immédiat et alors que nous espérons retrouver le plus rapidement possible une vie normale, je veux remercier toutes celles et ceux, élus, agents communaux, personnels soignants, enseignants, commerçants et toutes les forces vives qui n'ont jamais relâché leurs efforts.

Espérant sincèrement pouvoir vous retrouver bientôt pour partager des moments conviviaux, je vous souhaite une bonne lecture.

Jean-Paul ROUX



# LES ANNÉES 2019/2020

## *Les réalisations*

### **Communication & internet**

Le site internet de la commune de Lussas était devenu obsolète et ne reflétait pas le dynamisme du village.

Avec l'arrivée de la crise sanitaire, il est devenu primordial d'avoir un site internet performant et ergonomique, facile d'accès pour tous et où transite un grand nombre d'informations et de communications.

Pour réaliser cet investissement, nous avons choisi la société ZEFYX, basée à Lachapelle-sous-Aubenas. Après plusieurs mois d'un travail fructueux, avec cette entreprise qui avait déjà travaillé avec plusieurs collectivités, le nouveau site de la commune est né à l'automne 2020.

Cet outil permet à chacun de trouver de nombreuses informations très claires et de faciliter les démarches administratives de la vie courante. Il est alimenté régulièrement et d'autres pages, notamment sur l'agriculture et le documentaire viendront l'étoffer prochainement. Très demandée, la rubrique « urbanisme » permet aujourd'hui à chacun de consulter le règlement des différentes zones du Plan local d'urbanisme avec un accès direct au géoportail de l'urbanisme.

Rendez-vous sur [www.lussas.fr](http://www.lussas.fr), le site est adapté à tous les outils numériques.

En parallèle, la commune peut aussi être suivie par sur le réseau social « Facebook » grâce à la page intitulée « mairie de Lussas ».

Gageons que ces outils de communication permettront à chacun de trouver l'information le plus facilement possible.

### **Défibrillateur**

Depuis le mois de novembre 2020, la commune de Lussas est dotée d'un défibrillateur automatisé externe plus communément appelé DAE. Il a été installé dans une armoire fixée sur le mur de la mairie.

Accompagné d'un massage cardiaque, le DAE contribue à augmenter significativement les chances de survie d'une victime en arrêt cardio-respiratoire. Il est donc indispensable que toute personne témoin d'un arrêt cardiaque initie la « chaîne de survie » formée des quatre maillons qui procurent aux victimes les meilleurs atouts : appel aux secours, massage cardiaque, défibrillation et prise en charge médicale. Toute personne même non médecin quel que soit son âge et sans avoir suivi une formation au secourisme est habilitée à utiliser ce défibrillateur car il donne des instructions vocales claires à l'utilisateur, dès l'ouverture de l'appareil.

### **Accessibilité**

Début février 2020 la bibliothèque a déménagé vers les locaux occupés auparavant par la Maison du doc, qui se trouve désormais au nouveau bâtiment l'Imaginaire.

C'est une nouvelle bibliothèque plus spacieuse, plus lumineuse et plus agréable pour un meilleur confort de nos lecteurs.

L'ancienne gendarmerie, après une réaffectation du local ainsi libéré, abrite maintenant les bureaux du centre aéré. Une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite et de nouvelles places de parking juste à côté du bâtiment ont été créées permettant un accès plus facile pour tous, et surtout au cabinet médical.



### **Travaux de voirie et place publique**

Les travaux d'entretien de la voirie ont été réalisés à l'automne 2020 par l'entreprise SATP, essentiellement sur les chemins de Crémouillat et des Rieux : affaissements, purges, accotements... Une portion de chemin devant le garage Aygon a été entièrement refaite avec de l'enrobé. Stoppés en raison des conditions climatiques les travaux ont été achevés en février dernier.

Le chemin reliant le quartier de Crémouillat au chemin de Champ de Bise a été totalement réhabilité. Il a été bétonné sur les parties les plus fragiles. Au-delà de l'accès pour l'exploitation des terres de ce quartier, ce chemin permet aux piétons d'accéder au village sans affronter le trafic important de la RD 259. Ces travaux ont été réalisés par la société AUDOUARD de même que la place du Boulodrome détériorée par les années et les récents travaux de la résidence Grand Pré.

Cet aménagement donne un nouvel aspect à cette place où se côtoient toutes les générations de Lussassois avec le jardin d'enfants, la résidence et le boulodrome.

### **Entretien des bâtiments**

Un programme important de travaux d'entretien des bâtiments a été réalisé par les services techniques. Les deux logements de l'ancienne gendarmerie ont été complètement réaménagés et rafraîchis.

Au centre culturel, le hall d'entrée, la salle des associations ainsi que les rampes de la sortie de secours côté nord ont été repeintes.

À l'école, les salles de classe du 2e étage ont été complètement rénovées.

À la mairie, la salle du conseil a fait peau neuve et a été entièrement repeinte.

### **Entretien du stade**

En mai 2020 la municipalité a profité de l'arrêt des championnats pour réaliser l'entretien du stade. La société « Vert et Sport » d'Alixan dans la Drôme est intervenue pour différentes opérations : réensemencement, décompactage, sablage et roulage afin d'aplanir le stade. Ces opérations conjuguées à la mise en place d'engrais et à un arrosage régulier réalisé par les employés communaux ont permis d'offrir aux footballeurs un stade en excellent état pour la reprise du club au mois d'août. S'il a été peu utilisé depuis plus d'un an, l'entretien se poursuit ce printemps.

### **Diagnostic du réseau d'assainissement**

La commune a entrepris un diagnostic de l'ensemble du réseau d'assainissement au regard de la dernière étude menée en 1999.

Le bureau d'étude NALDEO a été retenu pour effectuer cette mission (selon une consultation).

Cette mission s'est déroulée en plusieurs étapes et sur plusieurs mois dont un passage caméra dans les canalisations et des tests à la fumée.

L'étude diagnostic est à ce jour achevée.

Elle a été financée par le Conseil Départemental et l'Agence de l'eau.

L'étude a défini un schéma directeur des travaux à réaliser selon un ordre de priorité.

A ce titre la commune a déposé une demande de subvention auprès de l'État, du Conseil départemental et de l'Agence de l'eau de façon à réaliser les travaux définis en priorité 1.



### La résidence Grand Pré

Le chantier de la Résidence Grand Pré lancé au mois de novembre 2018, s'est achevé en Juillet 2020, les réseaux à déplacer mais également des intempéries ont légèrement retardé le calendrier prévu.

Notre volonté était de proposer des logements avec des loyers abordables à des personnes ayant de faibles ressources qui souhaitent vivre à Lussas ou qui désirent se rapprocher de leur famille, tout en bénéficiant d'un loyer modéré et des services de proximité. La solution pour mener à bien ce projet a été de le faire porter par Ardèche Habitat, en partenariat avec notre commune qui a mis à disposition le terrain avec un bail emphytéotique de 50 ans.

La situation de la résidence permet aux locataires de profiter pleinement de la vie de notre village. Des espaces verts et des places de parking ont été aménagés autour du bâtiment afin de créer une harmonie avec la place du boulo-drome où encore quelques travaux de finition et d'embellissement devaient avoir lieu ce printemps.

Les 12 logements proposés sont tous accessibles par un ascenseur adapté aux personnes à mobilité réduite. Les 6 T2 et 6 T3 sont déjà tous occupés. La commission d'attribution d'Ardèche Habitat a géré les demandes et remis les clés aux premiers locataires mi-août 2020.

L'attente était donc bien réelle ! 70% des locataires ont de la famille ou des liens à Lussas.



# LES PROJETS 2021

## **Traversée du village**

Les derniers travaux ont été réalisés il y a bientôt 30 ans, il est donc aujourd'hui nécessaire de redonner un coup de jeune à notre village.

C'est pourquoi nous avons engagé une étude pour réaménager les routes principales.

Ce chantier très important concerne à la fois les réseaux à renouveler ou à adapter (assainissement, eaux pluviales, eau potable, électricité, fibre optique...) mais aussi la réfection des aménagements extérieurs. Nous veillerons à prendre en compte la sécurité des piétons et des scolaires, le stationnement, le trafic routier... tout en améliorant le cachet du cœur de notre village.

## **Réhabilitation des toilettes publiques**

Les toilettes situées sur la place du Boulodrome vont faire l'objet de travaux de rénovation en 2021.

Un bureau d'études a été mandaté pour mener à bien le projet qui devrait bénéficier d'une subvention.

Cette réhabilitation sera la bienvenue au vu de l'ancienneté des toilettes et de leur proximité avec les installations publiques de la place (boulodrome et jardin d'enfants).

## **Bâtiment Charensol « Chez Charly »**

Ce vieux bâtiment acquis il y a 10 ans va être complètement rénové, seul les « 4 murs » pourront être conservés, tout doit être repris ! La volonté de la municipalité est de remettre de la vie au cœur du village et de préserver les lieux de lien social, de partage, de rencontres que sont par excellence les bars-restaurants de nos villages.

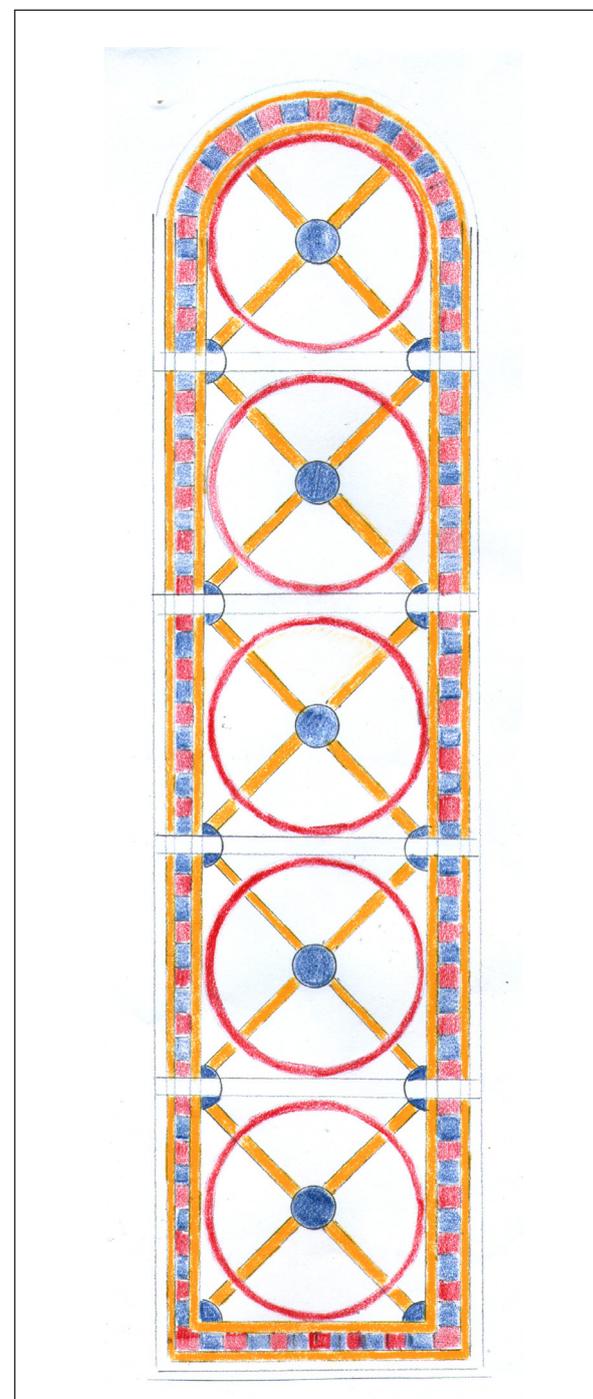
Ce projet est porté par la mairie en partenariat avec Ardèche Habitat qui est le bailleur public du Département de l'Ardèche. 5 logements vont être réalisés sur une petite partie du rez-de-chaussée côté nord et sur les 2 étages. Le deuxième étage sera rehaussé sur la partie sud. Les logements seront gérés par Ardèche Habitat. Le rez-de-chaussée est conservé par la municipalité pour l'activité d'un bar-restaurant, type bistrot de pays.

La mission de maîtrise d'œuvre a été confiée à l'Agence BLAC (cabinet d'architectes Charnay). Le chantier qui commence devrait durer jusqu'au début de l'été 2022.

Cette opération a demandé beaucoup d'implication pour la municipalité qui a eu l'exigence de tout faire pour que le patrimoine local soit préservé dans son identité.

## **Vitraux de l'église**

Depuis des décennies, deux vitraux de l'église ont été supprimés et murés. Dans le cadre des travaux d'embellissement du village, nous avons rencontré Hélène Marchal, maître verrier, en concertation avec les représentants de la paroisse, afin de faire renaître ces vitraux manquants.



# CUMA

Au quartier du Grand Pré, face à l'ancienne cave coopérative, un nouveau bâtiment dont la toiture est réalisée en panneaux photovoltaïques vient de voir le jour. Ce bâtiment va abriter l'ensemble du matériel agricole de la CUMA du Bourdaric (Coopérative d'utilisation de matériel agricole en commun). Cette coopérative rassemble depuis 1986 l'ensemble des agriculteurs de la commune de Lussas.

Le but d'une CUMA est de pouvoir disposer de matériels difficilement amortissables sur une seule exploitation mais pourtant régulièrement nécessaires sur chacune des fermes. D'ailleurs, le premier matériel pour lequel a germé l'idée de la création de cette coopérative est l'enfonce-pieux. En effet, jusqu'en 1986, les viticulteurs lussassois plantaient les piquets manuellement, avec la barre à mine et la masse. C'était un travail titanesque et fastidieux qui imposait un nombre d'heures de travail très important.

Avec l'acquisition de l'enfonce-pieux, le travail de palissage a été divisé au moins par cinq et a permis d'économiser beaucoup d'énergie et surtout de la pénibilité !

Le premier pas effectué, s'en est suivi l'achat de nouveaux matériels qui ont permis aux agriculteurs de faciliter leur travail. En 1995, la première machine permettant de vendanger jusqu'à 150 Ha, a été acquise. En 2001, une deuxième machine à vendanger s'est avérée nécessaire pour plus de confort et pour éviter les risques de trop de tension durant les vendanges. Épandeur à fumier, herse rotative, broyeur, écimeuse, bétonnière, fendeur de bûches, etc. sont utilisés par les adhérents.

Aujourd'hui cette coopérative a fait ses preuves et elle est devenue un outil indispensable à tous les agriculteurs lussassois.

Elle permet aux agriculteurs de maîtriser leurs charges, de faciliter leur travail et de cultiver un esprit de solidarité et de coopération.

Au regard de l'enjeu majeur du projet, la

municipalité a tenu à accompagner et à soutenir la CUMA en prenant en charge l'extension et la réalisation des réseaux nécessaires à l'activité.

Pour mémoire le premier bureau se composait de la façon suivante :

Président : Alain Vincent

Vice-Président : Jean-Louis Jouve

Secrétaire : Jean-Marie Eldin

Trésorier : Joseph Ganivet

Ce bureau a été maintenu jusqu'en 2019 à l'exception d'une inversion de rôle entre le Président et le Vice-Président de 1990 à 2002.

En 2019 le renouvellement des générations a fait qu'un nouveau bureau a été mis en place :

Président : Gilles FAURE

Vice-Président : David Vincent et Guillaume Jouve

Secrétaire : Sébastien Duchamp

Trésorier : Romain Vignal.



# LES ASSOCIATIONS

## **Le comité des fêtes**

Comme dans tous les villages, la pandémie de la Covid-19 a empêché l'organisation de l'intégralité des manifestations portées par le comité des fêtes. Seuls les forains se sont installés durant deux jours et ont pu marquer un semblant de fête votive au mois de septembre. Ces moments forts de la vie du village tout comme les différentes manifestations organisées par les associations lussassoises ont manqué à toute la population et ont créé un préjudice important pour le commerce local. Les membres du comité ont eux aussi été privés des temps de partage, d'échanges liés à leur forte implication durant la préparation ou le déroulement des festivités.

C'est pourquoi nous souhaitons que les manifestations puissent se dérouler normalement en 2021, dans l'intérêt de tous. C'est notre vœu le plus cher et nous ferons tout pour que la notoriété lussassoise soit confirmée !

## **Foyer du 3<sup>e</sup> âge**

Depuis le début du 1er confinement il y a un an, les membres du foyer ont gardé contact et se donnent des nouvelles par téléphone. Certains d'entre eux ont attrapé le virus de la Covid 19 mais sans aucune conséquence grave.

Durant cette période, plus de partage de repas. Ainsi, pour fêter Noël, chaque membre a reçu un colis de la valeur d'un repas. Ces 52 colis ont été distribués par les membres du bureau.

Le 12 juin 2020 la présidente et la trésorière ont rendu visite, chez elle à Lavilledieu, à Mme Suzanne Badreddine pour fêter ses 100 ans !

Tous espèrent reprendre bientôt leurs activités et leurs rencontres pour retrouver la chaleur amicale du foyer du 3<sup>e</sup> âge.

Pour nous joindre, contactez Andrée Luciani :  
06 79 12 50 92

## **US Lussas**

L'Union Sportive de Lussas est au repos forcé depuis de nombreux mois suite à la pandémie et reste sur 2 saisons inachevées.

À la mi-mars 2020, l'arrêt des championnats a éteint les espoirs de montée de l'équipe Une, mais le club s'est remobilisé afin de préparer au mieux la saison 2020-2021. À la reprise, au mois d'août de nouveaux joueurs ont rejoint les rangs lussassoises pour atteindre les 45 licenciés (35 joueurs + 10 dirigeant.es).

Après un mois et demi d'entraînement l'USL a renoué avec la compétition (championnats et Coupe de France). Malheureusement après quelques matchs, la saison a été de nouveau suspendue en octobre privant les joueurs de compétition et de tous les moments conviviaux liés au football. Un espoir a été entrevu en décembre et janvier où les directives de l'État ont autorisé une reprise des entraînements sans contact entre les joueurs. Espoir de brève durée puisque les couvre-feux ont compliqué une pratique normale du foot, jusqu'à la décision de la Fédération d'arrêter la saison le 24 mars. Comme la plupart des associations, l'USL n'a pas pu tenir ses différentes animations hormis un concours de pétanque en septembre. Le club espère pouvoir retrouver ses supporters le plus rapidement possible afin de revivre avec eux de bons moments de communion et de partage le long du stade ou à la buvette.

## **Cadences Coiron**

Après une année 2020 marquée par l'annulation de tous les événements, l'équipe de Cadences Coiron s'est réunie en assemblée générale fin février. Nous constatons avec plaisir que l'envie de faire vivre la musique à Lussas est plus que jamais présente ! L'incertitude actuelle ne nous a pas empêchés d'imaginer de nouveaux projets compatibles avec les mesures sanitaires. La 4<sup>e</sup> édition du festival « Les Journées d'Ulysse » est reportée du 28 au 31 octobre 2021 sous réserve que la situation sanitaire le permette.

Côté vie associative, notre fonctionnement se renouvelle avec l'instauration d'une présidence

collégiale composée des membres actifs. Marie-Claude Bonnet, Catherine Vigreux, Catherine Rieusset, Maëlle Duchemin, Maëlle Coulange, Aurélie Etienne, Jérôme Barety et Nicolas Grisolle sont désormais co-président.es. Nous sommes toujours à la recherche de bénévoles motivés pour donner un coup de main à l'organisation de nos futurs événements et s'investir dans l'association. Si vous avez envie de nous rejoindre, écrivez-nous à [cadencescoiron@gmail.com](mailto:cadencescoiron@gmail.com)

## **La Chasse : ACCA**

Durant la période de confinement la Préfecture de l'Ardèche a autorisé au titre de l'intérêt général des actions de chasse, ceci afin de protéger les cultures des dégâts occasionnés par la prolifération des populations de grand gibier : sangliers, chevreuils. Plusieurs battues ont été effectuées et cela dans le respect des règles sanitaires. La saison de chasse s'est terminée fin février pour le grand gibier avec un bilan plutôt positif puisque nous avons prélevé 59 sangliers et 8 chevreuils sur la commune de Lussas.

Dès la fin novembre, les chasseurs de petits gibiers ont pu reprendre leur activité dans la limite de 3 heures par jour, dans un rayon de 20 km.

La covid-19 a changé les habitudes de chacun d'entre nous, nous avons gardé le plaisir de la chasse mais nous avons perdu la convivialité.

# LE FOYER RURAL

Le virus a perturbé les activités hebdomadaires mais aussi les manifestations que le Foyer rural propose chaque année : fête de la soupe, soirée hip-hop, concours de belote, fête de fin d'année... Seul le tournoi de tennis de table a pu se tenir en février 2020 avec un immense succès, puisque pour la première fois plus de cinquante concurrents ont participé à cette rencontre.

À la rentrée de septembre les adhérents qui se sont réinscrits ont pu bénéficier d'un avoir

d'un trimestre. Il en sera de même pour la rentrée 2021 en fonction du temps passé sans activité. Pendant le confinement le Foyer rural a continué à rémunérer les animateurs salariés en mettant en place le chômage partiel initié par l'État.

Projets 2021-2022 : mise en place de stages de « sophrologie de groupe » en plus des stages de yoga. Il est également prévu un séjour de jeunes dans un foyer rural des Hautes-Alpes ou des Alpes-de-Haute-Provence.



# LE VILLAGE DOCUMENTAIRE

Depuis janvier, le Village documentaire propose une programmation culturelle éclectique. Danse, musique, cinéma, concert, performance, théâtre...

Bien que le début de cette programmation n'ait pu accueillir le public étant donné les contraintes sanitaires, ces événements donnent tout de même lieu à des temps de créations et de représentations devant les professionnels du spectacle vivant. Certaines dates seront reportées sur le second semestre 2021, si la situation le permet.

Le Village documentaire tient à garder la gratuité de ces spectacles afin que les habitants de Lussas et d'ailleurs puissent y avoir accès. Pour plus d'informations vous pouvez vous rendre sur la page facebook du Village documentaire ou le site de la Mairie de Lussas.



# L'AMICALE DE L'ÉCOLE

L'Amicale de l'école fonctionne en collégiale depuis sa troisième année, les responsabilités et les rôles sont partagés et distribués chaque année. L'organisation s'articule autour d'événements clefs dont les bénéficiaires contribuent à financer divers projets pédagogiques mis en place par l'école : voyage scolaire, intervenants extérieurs, spectacles, sorties, etc.

En septembre 2020, nous avons repensé ensemble les activités afin de proposer de nouveaux événements compatibles avec les règles sanitaires en vigueur. L'amicale s'est réinventée avec l'aide précieuse des parents

d'élèves, de l'école, de la mairie, des différents commerces du village, des producteurs locaux afin d'éviter de mettre à mal le financement et la concrétisation des futurs projets pédagogiques. À l'automne 2020, une tombola a remplacé le loto. En décembre, la vente des sapins de Noël a pu avoir lieu comme l'année précédente.

Pour ce printemps 2021, nous proposons de nouvelles actions comme l'achat de plants potagers et de fleurs en collaboration avec l'horticulteur Lapierre. Nous préparons aussi une vente de fleurs ou compositions florales à l'occasion de la fête des mères en collaboration avec Pierre-Marie Boiron. Aussi, l'école, que

nous remercions, a mis en place une vente de chocolats et de sacs au profit de l'Amicale.

Nous nous adaptons et nous réajustons au fur et à mesure de l'avancée des règles sanitaires. Bien que l'association se réinvente pour « collecter de l'argent », il est important pour chacun de ses membres de conserver la dynamique que l'Amicale impulse, que ce soit pour le lien entre les familles et l'école ou pour la commune. Nous avons donc hâte de pouvoir se retrouver, à nouveau, autour d'événements festifs et conviviaux.



# L'ÉCOLE

## Extension de l'école

Samedi 30 novembre 2019, les Lussassois sont venus nombreux à l'inauguration des travaux d'extension de l'école. La matinée a débuté par un temps de visite des aménagements réalisés, principalement les deux nouvelles classes et la cantine. D'anciens élèves de tous âges, d'anciens enseignants ont recherché avec émotion les traces de l'école qu'ils ont connue, dans ce nouveau lieu de vie pour les enfants du village et des environs.

Cette réalisation donne aujourd'hui toute satisfaction. Elle s'intègre parfaitement aux bâtiments existants et au village. Elle permet d'accueillir les élèves dans de bonnes conditions pour les vingt ans à venir. L'école dispose donc à ce jour de 5 salles de classe, d'une salle d'arts plastiques et d'une salle pour la garderie. La cantine peut accueillir jusqu'à 140 enfants dans un espace agréable et climatisé.

Cette extension de l'école a permis de rénover les salles du 1er étage de même que le sol, les peintures et toilettes des classes maternelles. Les fenêtres au Nord ont été équipées de volets roulants. Tout l'éclairage a été remplacé par des luminaires LED, toujours dans l'objectif de maîtriser la consommation d'énergie.

Un ascenseur a été mis en place. Ainsi 80% des locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. De nouvelles toilettes au rez-de-chaussée, dont l'une adaptée aux personnes à mobilité réduite ont été créées. Enfin, la cour a été complètement refaite.

Le coût de l'opération s'est élevé à 780 000 euros HT pour lequel nous avons obtenu 54% de financement.

## La vie de l'école

L'année scolaire 2019/2020 a été particulièrement mouvementée à Lussas.

Tout d'abord, l'extension a été achevée et deux classes se sont installées dans la nouvelle aile après une année de travaux. La classe de CP et celle des CM1/ CM2.

Comme tout un chacun l'école a vécu son premier confinement strict avec l'école à distance organisée par les enseignants du mieux qu'ils pouvaient. L'objectif étant de maintenir le lien avec les élèves. Objectif atteint à 95%, seuls quelques élèves, tout au plus une dizaine sur tous les niveaux n'ont pas eu de contact régulier avec l'école.

À partir du 11 mai, la réouverture de l'école pour une partie des élèves a forcé les personnels à réorganiser toute l'école pour permettre d'accueillir dans des conditions sanitaires optimales un maximum d'élèves

Ce fonctionnement a perduré jusqu'au 22 juin où l'école a de nouveau reçu tous ses élèves ou presque. Très peu d'enfants ne sont pas revenus.

Nous avons néanmoins pu mener à terme quelques gros projets : la piscine au premier trimestre, la classe de neige en février, juste avant le confinement et l'écriture d'un ouvrage dans la classe des CM avec l'aide de Michel Boyer, historien, et Isabelle de Chalon, éditrice. Ce livre « Si Jastres m'était conté », a été vendu par les enfants.

Cette année particulière a pris fin début juillet avec le départ à la retraite de Catherine Vigreux après presque trente ans passés à l'école de Lussas. Nous n'avons pas pu lui

dire au revoir comme nous l'aurions souhaité, en raison des contraintes sanitaires...

Cette pandémie a imposé de gros sacrifices à tous les personnels mais aussi aux familles qui ont su garder le lien précieux entre elles et l'école. Grâce à cet engagement collectif, nous pouvons dire aujourd'hui que la plupart des enfants de l'école n'ont pas trop perdu en terme d'apprentissage.

La rentrée de septembre 2020 s'est bien passée. Mme Vidal a remplacé Mme Vigreux. Il y a 5 classes à l'école pour 114 élèves.

Les enfants, à partir du CP, portent un masque depuis la rentrée de Toussaint.

Le 19 mars dernier nous avons organisé une journée de Carnaval. Les enfants sont venus déguisés à l'école.



# LA BIBLIOTHÈQUE

Le 8 février 2020, la Bibliothèque municipale a été transférée à l'ancienne Maison du Doc. Un bel espace lumineux de 125 m<sup>2</sup> réaménagé entre une salle adultes et une salle jeunesse. Une grande pièce à l'étage permet d'organiser la réserve. Les deux bureaux à l'étage ont été attribués au Foyer rural et à l'ASA (irrigation de la plaine de Lussas) afin que chacun puisse avoir un espace de stockage et d'archivage.

Pendant le confinement, le lien avec les lecteurs a été maintenu en organisant un portage des livres à domicile. Cette année

très particulière, fort mouvementée, n'a pas fait faiblir le nombre de prêts (3994) et a été marquée par un record de réservations auprès de la BDP. L'équipe de bénévoles a été étoffée par l'arrivée de Véronique Payrard.

L'atelier d'écriture qui avait commencé fin 2019 s'est poursuivi par intermittence selon le protocole sanitaire. Ce travail collectif sur le roman policier a abouti fin 2020 avec la publication de « L'Affaire de Lussas », un polar disponible à la bibliothèque, en prêt ou à la commande. Toujours du côté publi-

cation, la bibliothèque a accueilli les enfants qui étaient au cours moyen en 2019 pour la dédicace de leur travail scolaire « Si Jastres m'était conté » en présence de Michel Boyer et Isabelle de Chalon qui avaient encadré cet atelier. Les derniers exemplaires de ces ouvrages sont toujours en vente à la bibliothèque et à l'école.

Vu le contexte sanitaire, la bibliothèque est actuellement ouverte tous les mardis et les samedis de 10H à 12H.

# LE CINÉMA

Le cinéma de Lussas, à l'image de l'ensemble de la profession, a connu une année 2020 toute particulière. Néanmoins, sur les 3 mois où des séances ont pu se dérouler, les spectateurs ont répondu présents avec une moyenne de près de 51 spectateurs par film. Le festival Plan Large sur le Québec, dernière action avant le confinement de début d'année, a réuni 401 spectateurs du 6 au 8 mars 2020, signe que la curiosité et l'appétit des spectateurs pour le 7ème art est demeuré vif à Lussas malgré la crise.

## **Festival Plan Large – Chine**

L'équipe de la Maison de l'Image ne peut se résoudre à annuler l'édition 2021 du festival Plan Large. Initialement prévu le premier week-end de mars, il est décalé le second week-end de juin. Ce sera l'occasion de découvrir le cinéma chinois contemporain. Un cinéma où se croisent les films de genre, les questions de société, la fresque familiale et l'histoire d'un pays et de ses mutations successives depuis le milieu du siècle dernier. Du 11 au 13 juin, venez au cinéma pour découvrir ces films qui impressionnent tant par la virtuosité de leur réalisation que par la profondeur des thématiques abordées



# LES AGENTS COMMUNAUX

La commune de Lussas compte 11 agents communaux afin d'assurer le service public.

## 1 - École communale

Les services scolaires et périscolaires sont assurés par 6 agents communaux : Sandrine Bonnefoy, Christine Chevalier, Diane Colonna, Sylvie Garcia, Sarah Laville et Catherine Nègre

## 2 - Agence Postale Communale

Diane Colonna assure les fonctions d'agent postal communal.

Catherine Nègre et Ludivine Roche assurent les remplacements lors des congés annuels.

## 3 - Service technique

Patrick Brun et Gil Potoczniak assurent les fonctions d'agent technique polyvalent.

## 4 - Service administratif

Le secrétariat de mairie est assuré par 3 agents communaux : Carole Gouys, Ludivine Roche et Nadège Veau.



# ENVIRONNEMENT

## **Lutte anti incendie**

Depuis 2015 la loi impose aux communes de se doter d'un schéma communal de lutte incendie.

Une consultation groupée a été lancée par la communauté de communes Berg et Coiron afin de choisir dans un premier temps le bureau d'étude en charge de la réalisation du schéma communal puis dans un deuxième temps le choix du prestataire en charge du contrôle des PEI (point d'eau incendie).

L'étude nécessaire pour l'élaboration du schéma communal de lutte incendie a été confié au cabinet Naldéo.

Le rapport du travail effectué par le bureau Naldéo a été présenté au conseil municipal en janvier 2021. Il en ressort que la commune de Lussas est globalement bien desservie en matière de lutte incendie.

Néanmoins des investissements restent à effectuer et un programme de travaux a été établi.

La création de réserves DFCI est nécessaire ainsi que l'ajout de poteaux incendie.

À ce titre la commune a sollicité les services de l'État afin de bénéficier de subventions et de réaliser les travaux dont une première tranche sera effectuée en 2021.

## **Gestion des déchets**

En 2019, la Communauté de communes Berg et Coiron a mis en place la collecte en points de regroupement afin d'améliorer la gestion des déchets à un moindre coût. Malgré la facilité, malgré les points de ramassage bien répartis sur l'ensemble de la commune, nous découvrons de plus en plus d'incivilités. En fait, le point de regroupement est considéré comme une déchetterie par certains habitants, avec pour conséquence un travail fastidieux pour les employés du service technique et une image désolante de notre village.

En concertation avec la communauté de communes, il a donc été décidé de réduire le point de regroupement le plus important situé à l'ouest du village, à proximité de la caserne des pompiers. Aujourd'hui seuls le verre, le papier et les cartons sont collectés à cet emplacement.

La municipalité a mis en place des moyens de communication (flyer, facebook, site internet) qui rappellent les consignes de tri. Il nous a également été distribué un guide de tri où nous trouvons la description de chaque déchet recyclable et surtout dans quel bac ou container il doit être déposé. Trier c'est agir pour l'environnement, c'est réduire le poids de nos poubelles ménagères afin d'éviter l'augmentation de notre facture.

Agissons tous ensemble !

Nous sommes les seuls responsables du paysage qui nous entoure et nous devons préserver l'environnement. Nous sommes tous concernés alors faisons en sorte de réussir ce combat de longue haleine.

Rappelons que des déchetteries accueillent gratuitement les objets divers dont nous n'avons plus l'usage.

# SAPEURS POMPIERS

L'activité opérationnelle en 2020 s'est maintenue de façon importante avec 153 interventions.

Le centre d'incendie et de secours compte 3 nouvelles recrues et les sapeurs-pompiers maintiennent leur volonté à se former.

Les sapeurs-pompiers de Lussas tiennent particulièrement à remercier la population Lussassoise pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé lors de la vente des calendriers malgré un contexte sanitaire contraignant.

Nous continuons à accueillir les personnes intéressées pour nous rejoindre.

## **Contacts :**

Lieutenant Philippe Bourgeac (chef de centre)  
06-24-74-88-84

Sergent Florent Boiron (adjoint au chef de centre) 06-73-72-63-42

# UN PEU D'HISTOIRE

## Les écoles de Lussas

Avant la Révolution, l'enseignement ne relève pas de l'État, pas même au niveau primaire. Créer un système d'enseignement obligatoire et gratuit pour tous et égalitaire dans son organisation est une revendication républicaine qui n'aboutira qu'à la fin du XIXe siècle, avec les lois Ferry, et s'accompagnera de vifs conflits entre d'une part les partisans d'une école publique et laïque, et d'autre part les partisans d'une école privée, souvent religieuse. L'histoire de l'enseignement primaire à Lussas ne fait pas exception dans la lente construction de l'école républicaine.

Sous l'Ancien Régime, l'enseignement ne relève donc pas de l'État mais d'initiatives privées. Les familles de la bourgeoisie et de la noblesse recourent à des précepteurs. Pour les autres enfants, l'enseignement est donné, quand il y en a un, par un « précepteur de la jeunesse » agréé par le consul et par le curé, puis après la Révolution, par le conseil municipal, sans véritable garantie de compétence. Un des rares précepteurs connus à Lussas est Jean Monnier, qui exerce de nombreuses années après 1723, sans doute dans son domicile, resté inconnu. De 1819 à 1834, M. Bonnieu fait la classe dans deux pièces au premier étage de l'actuelle maison Barbe (aujourd'hui 6, route de l'Échelette), qui hébergeait aussi alors la cure de la paroisse. La loi Guizot organise en 1835 l'enseignement primaire sur tout le territoire en créant une école de garçons par commune (les filles restent en dehors de ces dispositions). Cette obligation satisfait la municipalité de Lussas qui souhaitait vivement avoir sa propre école publique. Des désaccords sur le choix du bâtiment font que ce projet ne se réalise qu'en 1845 avec l'acquisition de la maison Boyron, en face de la mairie actuelle (route de l'Échelette). Le bâtiment doit accueillir la mairie en plus des salles de classe. Mais c'est en 1875, grâce à l'acquisition de la maison de J.-L. Vital que l'école et la mairie

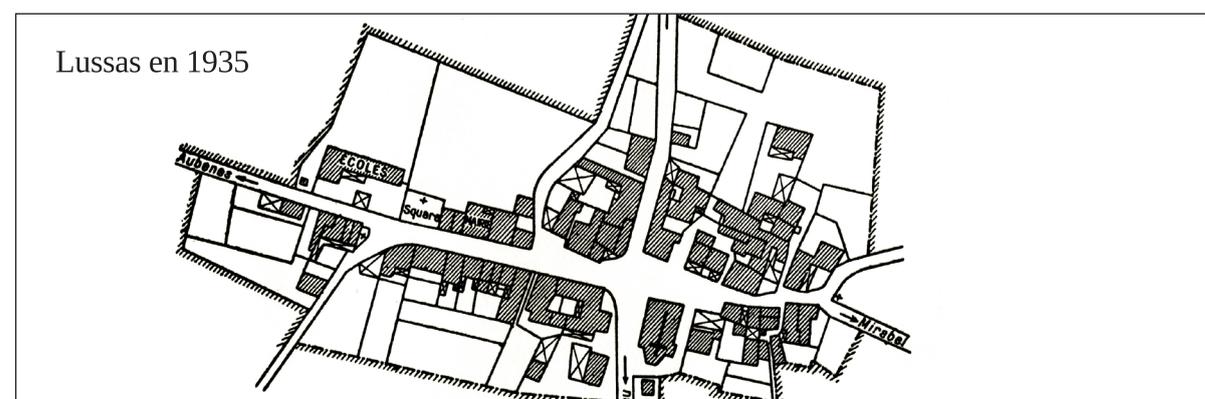
sont installées à l'emplacement de l'école actuelle. Les élèves filles les y rejoignent en 1878 et le bâtiment dit « des Écoles » va dès lors abriter une école de garçons et une école de filles, pour laquelle, en 1881, une aile est ajoutée à l'Est de l'ancienne ferme achetée en 1875. L'autorisation de la coexistence d'écoles de filles et de garçons mais sans mixité des classes explique la division du bâtiment en deux parties et la séparation de la cour en deux par un mur. En 1942 un logement de fonction est aménagé pour le couple enseignant et la mairie est transférée à son emplacement actuel.

La scolarisation des filles a été plus tardive et plus complexe. La congrégation des sœurs de Vesseaux assurait l'enseignement pour les filles dans une école confessionnelle située en 1854 dans la maison Victor Barbe (à l'emplacement du futur café Charensol). Cette école a déménagé en 1875 dans un bâtiment que la congrégation venait de faire édifier juste à l'est de la nouvelle église construite en 1870, (rue du lavoir aujourd'hui, derrière la place couverte). La municipalité était en vif conflit avec la congrégation à propos de cette construction destinée à héberger les sœurs, l'école libre et le presbytère. Elle demandait le changement de la direction de l'école, reprochant notamment aux sœurs un grand manque de compétence dans l'enseignement. Face à leur refus, le conseil municipal a créé une école laïque privée qui s'installe en 1876 dans les anciens locaux de l'école de garçons (devenus vacants en 1875). Mais l'ouverture d'une école publique (1878) de filles, qui rejoint celle des garçons dans le « bâtiment des écoles »

entraîne le déclin de l'école confessionnelle, puis sa fermeture en 1914. Elle rouvre ses portes en 1927 dans un bâtiment situé à la sortie est du village (aujourd'hui 11 route de Mirabel), donné à cet effet par Mme Varenne, de Privas. La décision en 1942 d'autoriser la mixité dans l'école augmente les effectifs mais cette « école libre » ne parvient pas à recevoir suffisamment d'enfants et ferme en juin 1953, ce qui met un terme à une rivalité devenue anachronique avec l'école publique.

Le bâtiment des Écoles tel qu'il apparaît sur le plan du village de 1935 va être constamment remanié et agrandi du fait de l'accroissement du nombre des élèves et de l'ouverture de nouvelles classes. Deux modifications majeures vont considérablement modifier les lieux et permettre d'accueillir un nombre croissant d'élèves : d'abord dans les années 2000 la construction d'un bâtiment vitré sur le préau Ouest, pour héberger la cantine devenue trop petite, et vingt ans plus tard, en 2019 celle d'un bâtiment sur le préau Est, libérant l'espace nécessaire pour agrandir la cantine dans l'aile Ouest afin de recevoir désormais 130 élèves tout en créant deux nouvelles salles de classes et donnant l'accessibilité du bâtiment à tous les élèves par l'installation d'un ascenseur.

Texte extrait du livre réalisé par Michel Boyer avec les enfants de l'école primaire de Lussas en 2019-2020 et publié par IDC éditions en 2020 dans la collection Contes et Patrimoines *Si Jastres m'était conté...*





# LES DOLMENS DE LUSSAS

Quand on pose à un Ardéchois la question : “Y a-t-il des dolmens à Lussas ?”, généralement la réponse fuse : “le dolmen des Quatre Pierres à Mias”. Parfois les habitants en citent quelques autres dans leur voisinage et, sauf pour une poignée d’amateurs cela ne dépasse jamais la dizaine. La surprise est grande d’apprendre qu’il y a 36 dolmens visibles sur l’ensemble du territoire communal. Tous sont répertoriés dans les fiches d’inventaires déposées à la Cité de la Préhistoire d’Orgnac.

Lussas est situé à l’extrême pointe nord de la zone triangulaire d’implantation des quelques 900 dolmens ardéchois, en limite du plateau des Gras. Aucun mégalithe n’est présent dans la partie Est de la commune, zone fertile peu propice à la construction des dolmens, qui aurait nécessité le transport de blocs rocheux.

En 2019, soucieuse de préserver ce patrimoine archéologique de valeur, la municipalité a mis en place avec le soutien de Sonia Stocchetti<sup>1</sup> un projet d’actualisation des fiches d’inventaire et de préservation des dolmens.

## Localiser les dolmens Lussassois

La première phase a consisté à localiser chaque dolmen car les coordonnées mentionnées par les archéologues sur les fiches d’inventaire étaient délibérément approximatives... pour déjouer les fouilleurs “sauvages” avides de possibles offrandes encore enfouies.

Il est à préciser que nul ne peut fouiller, modifier, dégrader ou détruire des vestiges mégalithiques car il est important de les

laisser intacts en vue d’éventuelles nouvelles recherches. Ceci permet aux archéologues de dater les trouvailles au fil des niveaux explorés (stratigraphie). La recherche des localisations exactes s’est faite avec l’appui de deux grands connaisseurs locaux du sujet : Gérard Boyrel et Stéphane Aubert, et de Gary Duchez, prospecteur de dolmens agréé par le SRA<sup>2</sup> que nous remercions vivement. Au final, tous les dolmens ont été retrouvés malgré des écarts moyens de position de 153 m (maximum de 450 m).

Ces nouvelles coordonnées seront prochainement communiquées au cadastre afin de prévenir d’éventuelles dégradations par méconnaissance du positionnement des mégalithes.

## Une vénérable population

De type Caussenard, comme la grande majorité des dolmens ardéchois, les dolmens lussassois sont âgés de 4500 à 3800 ans AP<sup>3</sup>. Certains ont été réutilisés jusqu’à l’âge du fer (2800 AP). Sur l’ensemble, seuls quatorze présentent une chambre sépulcrale discernable, 12 ont des éléments encore en place (montant(s) et/ou chevet) les autres sont identifiés grâce à des vestiges épars ou par les restes de tumulus..

Parmi eux, cinq ont été fouillés par l’archéologue Henri Lantier, entre 1969 et 1991. Le mobilier des trouvailles est conservé à la Cité de la Préhistoire d’Orgnac qui en expose certaines pièces.

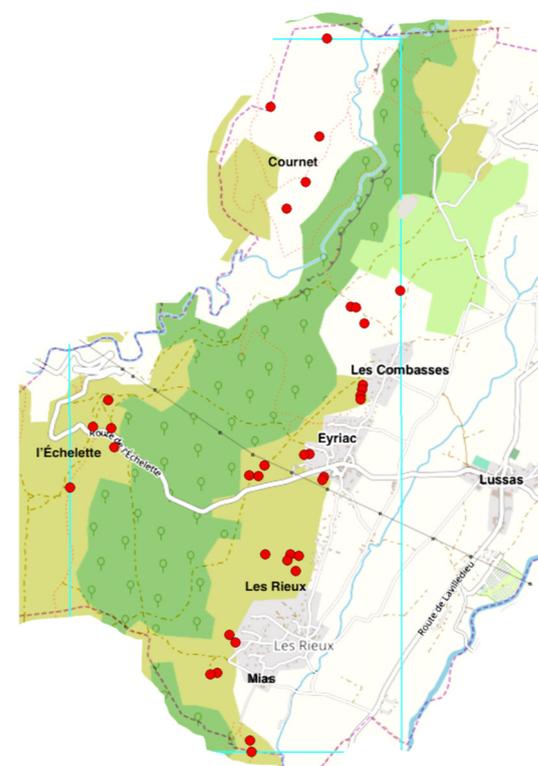
## Dolmens Lussassois caractéristiques

- Dolmen des Quatre Pierres à Mias - avec sa table en équilibre reposant sur un seul montant et le chevet.
- Dolmen emmuré à Mias.
- Les dolmens des Rieux 2 et 3 - documenté par le rapport de fouille.
- Dolmen de Bois Vignasse - dont la nature et l’authenticité posent question.
- Dolmen de l’Issart (proche de Jastres Nord) - documenté par son rapport de fouille

<sup>1</sup> chargée de mission dolmens à la Cité de la Préhistoire d’Orgnac, chef de projet “Chemins & Dolmens”.

<sup>2</sup> SRA : Service Régional de l’Archéologie.

<sup>3</sup> AP : avant le présent.



● ● ●

---

Dernièrement, nous avons découvert un trente-sixième dolmen, hors chemin, dans une inaccessible zone de broussailles et de rochers aux confins de la commune de Vesseaux. Sa fiche d'inventaire est en cours de rédaction.

**Et maintenant...**

La prochaine étape va consister en l'actualisation de la description fine de chacun des dolmens et à identifier d'éventuelles dégradations ou risques de dégradations par comparaison avec les fiches d'inventaire originales.

La description fine consiste à mesurer chaque élément du dolmen dans les trois dimensions, y compris le tumulus, à photographier les détails significatifs, à donner une vue d'ensemble (un pilote de drone expérimenté serait d'un grand secours pour cela) et, enfin,

rédiger le compte-rendu de complément de fiche d'inventaire.

Dans le même temps, il serait intéressant de commencer à nettoyer régulièrement les broussailles et les déchets de chaque dolmen pour faciliter l'observation à intervalles réguliers de leur état.

Comme on le devine, il y a largement de quoi être occupé sur une longue période. Nous serions très heureux de partager notre connaissance des dolmens et ce gros chantier avec les Lussassoises que l'aventure tenterait. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

Tous les dolmens découverts à Lussas se trouvent dans la zone des Gras. La difficulté à pénétrer cette vaste zone ne favorise pas la recherche de nouveaux dolmens, mais laisse

planer l'idée qu'il pourrait en rester quelques uns à découvrir...

En conclusion, les Lussassoises possèdent un patrimoine archéologique important qui mérite d'être mieux connu et surtout protégé. N'hésitez pas à nous contacter pour parler plus en détail des dolmens et des travaux à réaliser.

Nos coordonnées :  
06 07 99 90 45 / a.claudin@orange.fr

**Alain Claudin**

Alain Claudin est retraité. Avec son épouse, également retraitée, ils sont implantés depuis onze ans à Lussas. Amateurs d'archéologie, ils sont en charge de la mission d'inventaire des dolmens lussassoises.



Les dolmens (table de pierre en breton) lussassoises sont des monuments funéraires collectifs construits dans les calcaires durs du jurassique supérieur du plateau des Gras. Ils sont constitués d'une chambre encadrée par deux plaques de pierre verticales parallèles, les montants. Ceux-ci prennent appui de part et d'autre sur une autre plaque perpendiculaire de même nature appelée chevet. L'ensemble est recouvert par une quatrième plaque de pierre, la table. La quatrième face, est celle de la fermeture par une plaque de plus faible dimension permettant l'entrée des défunts. Cette construction est recouverte de pierres, le tumulus. L'ensemble tumulus-dolmen, est également appelé dolmen.

Les calcaires de la zone des Gras ont la particularité de se déliter en plaques de quelques dizaines de centimètres d'épaisseur bien adaptés à la construction des dolmens. Au fil du temps, sous l'action de l'eau de pluie enrichie en dioxyde de carbone les plaques de calcaires se dégradent fortement surtout en cas d'absence de la table.

# BERG & COIRON

## Élections locales 2020 : du nouveau à Berg et Coiron

Le 16 juillet dernier, après les élections municipales, les 32 conseillers communautaires, dont 17 nouvelles et nouveaux, se sont réunis à la Salle l'Ardéchoise à Villeneuve-de-Berg pour élire le Président et les vice-présidents.

Jean Paul Roux, maire de Lussas, a été réélu à la présidence de l'intercommunalité.

Il sera épaulé pour ce mandat par 7 vice-présidents, dont 3 femmes :

1<sup>e</sup> vice-présidente : Sylvie Dubois, chargée du développement économique, le commerce et l'artisanat.

2<sup>e</sup> vice-présidente : Michelle Gilly, chargée du tourisme, de la promotion du territoire et de la communication.

3<sup>e</sup> vice-président : Driss Naji, chargé de l'environnement et des équipements structurants.

4<sup>e</sup> vice-président : Jean-François Crozier, chargé de l'agriculture.

5<sup>e</sup> vice-président : Dominique Laville, chargé des énergies renouvelables

6<sup>e</sup> vice-président : Joseph Fallot, chargé du logement.

7<sup>e</sup> vice-présidente : Agnès Dudal, chargée des services aux habitants.

## Epidémie : Berg et Coiron au soutien des professionnels

Comme partout ailleurs, l'impact de la crise sanitaire a touché l'économie de Berg et Coiron, en particulier les petites entreprises et les activités liées au tourisme.

La communauté de communes Berg et Coiron, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Banque des Territoires ont lancé le « Fonds Région Unie Microentreprises & Associations » afin d'aider les auto et micro-entrepreneurs, associations, entrepreneurs individuels et entreprises jusqu'à 9 salariés dans leur besoin de trésorerie.

## L'espace France Services

C'est une vraie réussite pour ce nouveau service créé de toutes pièces, qui occupe un local jusque-là vacant du centre de Villeneuve-de-Berg. Les accueillantes écoutent et conseillent les habitants de nos communes qui se sentent éloignés des nouveaux outils numériques pour effectuer les démarches administratives du quotidien : allocations familiales, suivi des retraites, obtention de carte grise, Pôle Emploi, etc.

Par ailleurs, des partenaires tels que la Mission Locale, un conseiller à l'amélioration de l'habitat, du centre d'information des droits des femmes et de la famille, les finances publiques... viennent y tenir des permanences. Ouvert toute l'année, du lundi au vendredi, l'espace France Services a rencontré son public et se prépare à de nouvelles évolutions pour se rapprocher encore plus des besoins des habitants. Dès le début du printemps, des créneaux pour aider les contribuables à remplir leurs déclarations de revenus seront programmés.

Enfin, pour soutenir les personnes qui ne peuvent se déplacer facilement, une itinérance du service est en projet. Elle devrait être effective au deuxième semestre de l'année.

Dans une période où l'essentiel des démarches se fait par Internet, France Services est un soutien important pour une partie des habitants de Berg et Coiron ! Tél : 04 75 07 57 67

## Eau & patrimoine : les chantiers jeunesse

L'été dernier, Berg et Coiron a coordonné un chantier jeunesse de débroussaillage dans la Vallée de l'Ibie. Dix jeunes, italiens et français, dont 4 jeunes de Berg et Coiron, encadrés par Antoine Court, animateur jeunesse, ont réouvert un sentier le long d'un canal au niveau de Lagorce. En août prochain, un nouveau groupe valorisera un pont béalière du 14<sup>e</sup> siècle à Villeneuve de Berg.

## Sentiers de randonnée : des jeunes locaux assurent le balisage

Dans le cadre du projet « Sentiers de jeunes », six jeunes filles et garçons encadrés par Antoine Court, ont entamé le chantier de balisage des certains sentiers de Berg et Coiron.

Accompagnés de deux bénévoles du club « Les randonneurs du pays de Berg », ils ont déjà balisé une vingtaine de kilomètres, entre Mirabel, Villeneuve-de-Berg et Saint-Laurent-sous-Coiron. C'est une bonne façon pour eux de mieux connaître leur territoire et son organisation.

## Le projet de voie verte sur les rails

Berg et Coiron va bientôt débiter la construction d'un nouveau tronçon de voie verte. Il permettra d'étendre le tracé déjà existant entre Saint-Paul-le-Jeune et Vogüé. Notre communauté de communes est traversée par l'ancienne voie ferrée de Saint-Pons à Saint-Germain, en passant par Saint-Jean-le-Centenier et Mirabel. Il a été acté qu'aucune décision ne sera prise sans accord préalable sur la partie occupée par l'activité Vélorail, entre Saint-Jean et Saint-Pons, au moins jusqu'au terme de la convention d'usage en vigueur qui court jusqu'à 2025. Toutes les solutions de cohabitation des deux activités, vélo-rail et voie verte, seront étudiées.

En valorisant ce patrimoine du 19<sup>e</sup> siècle et en construisant une nouvelle voie verte dans le sud Ardèche, les élus voient aussi l'occasion de mener une réflexion sur les liaisons entre la voie verte et les villages de Berg et Coiron, la possibilité de créer des voies partagées pour encourager l'utilisation du vélo comme mode de déplacement.

### **Agriculture : l'action de sensibilisation au pastoralisme**

Depuis le début du printemps et dans le cadre du plan pastoral du Coiron, 10 classes du Coiron et de ses environs ont la chance de connaître d'un peu plus près le quotidien des agriculteurs qui façonnent le paysage et produisent des aliments de qualité, près de chez nous. Cette action s'inscrit dans le cadre du plan pastoral du Coiron, porté par la communauté de communes en partenariat avec les intercommunalités Ardèche Rhône Coiron et Privas Centre Ardèche, et financé par la Région et l'Union Européenne.

Pour la majorité des enfants, c'est l'occasion d'en apprendre beaucoup sur l'agriculture en général et sur le pastoralisme en particulier : les relations entre les éleveurs, leurs troupeaux et leur environnement. Plus concrètement ils découvrent le quotidien des exploitants et exploitantes : se lever la nuit pour les vêlages, nourrir et soigner ses bêtes, savoir quand faucher ses prés pour faire du foin pour l'hiver d'après...

10 autres classes bénéficieront de cette action la prochaine année scolaire.

### **Petite ville de demain**

Les élus de Berg et Coiron ont lancé le dispositif « Petite Ville de Demain » qui vise à la revitalisation de Villeneuve-de-Berg au profit de l'ensemble de l'intercommunalité. Une convention est en cours de signature entre la commune, la communauté de communes et l'État qui apporte des moyens financiers pour la revitalisation des centres-bourgs labellisés (un millier sur le territoire national dont treize en Ardèche). Un chef de projet sera recruté conjointement par la commune et la communauté de communes, au travers d'un service commun. Le poste est financé à 75% par l'État pour une période de six ans. La commune et la communauté de communes cofinanceront à parité le reste à charge, soit un maximum de 7.500 € chacune.

Une bonne nouvelle qui aidera Berg et Coiron à repartir de l'avant après la crise sanitaire !

### **Les projets**

Les comptes de 2020 font apparaître un solde positif qui permet de dégager des excédents suffisants pour garantir le financement des projets d'investissement déjà engagés et programmés pour les années à venir comme :

- la production d'énergie photovoltaïque sur toitures de bâtiments communaux ;
- le développement économique avec, entre autres, des réserves foncières pour l'installation d'entreprises, des aides au commerce de proximité et des dispositifs pour les entreprises touchées par la crise ;
- la réalisation de la voie verte sur le linéaire de l'ancienne voie ferrée entre Saint-Germain et Saint-Pons, en passant par Montfleury et le Domaine du Pradel.

Le budget 2021 a été voté à l'unanimité, dans la sérénité, sans augmentation de la fiscalité. Néanmoins, la baisse des recettes fiscales due à l'impact de la suppression de la taxe d'habitation, à la baisse des impôts fonciers des locaux industriels, et une très faible augmentation des valeurs locatives (+ 0,2 % seulement en 2021) appellent à la vigilance pour les budgets des années à venir. C'est la raison pour laquelle toutes les pistes d'optimisation des dépenses et des recettes devront être étudiées : audits internes des services, recherche de nouvelles ressources (activité économique, production d'énergies renouvelables) et une réflexion à mener sur la répartition des recettes entre les communes et la communauté de communes.



# LES MARCHÉS

## *Marchés hebdomadaires*

Tous les vendredis et dimanches matin, des producteurs locaux proposent fromages de chèvre, œufs, volailles, confitures, miels et légumes de saison.

## *Marché nocturne*

Nous envisageons comme les années précédentes un marché nocturne pendant l'été. Sous réserve des restrictions sanitaires.

Rapprochez-vous des services de la mairie si vous souhaitez y participer de quelque manière que ce soit.



# DÉBROUSSAILLEMENT

Le printemps est là. Avec lui la végétation pousse et, comme chaque année, il est nécessaire de débroussailler. L'occasion de rappeler les règles, et les bonnes pratiques :

## Principes généraux

L'obligation de débroussailler concerne les habitations, les installations de toute nature et les zones urbaines se trouvant dans les bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et boisements ainsi que toutes celles situées à moins de 200 m de ces types de végétation.

Les obligations relatives au débroussaillage sont précisées par arrêté préfectoral. Le débroussaillage doit être réalisé de façon permanente :

- aux abords des constructions, des chantiers, travaux et installations de toute nature sur une profondeur de 50 mètres et sur une largeur de 2 m de part et d'autre des voies privées donnant accès à ces lieux
- sur la totalité des parcelles situées en zones U du PLU ou faisant partie d'un lotissement, ou d'un terrain de camping et de caravaning.

## Comment débroussailler ?

Il faut couper les végétaux morts ou secs, les végétaux facilement inflammables (bruyère, genêt, genévrier, fougère, ajonc, ronce, buis..) lorsqu'ils sont en masses compactes ou buissonnantes, toutes les branches situées à moins de 5 m des habitations, bâtiments et installations de toute nature, les arbustes susceptibles de propager le feu vers la cime des arbres.

Il faut élaguer les branches basses de tous les arbres sur une hauteur minimale de 2 mètres (aussi bien les branches sèches que les branches vertes). En surplomb du chemin d'accès privé à votre propriété, vous devez porter la hauteur d'élagage à 4 mètres afin de permettre le passage des engins de lutte contre les incendies.

Enfin, il faut éliminer tous les végétaux et branchages coupés. Cette élimination se fera préférentiellement par broyage, compostage ou évacuation vers les centres de collecte de déchets.

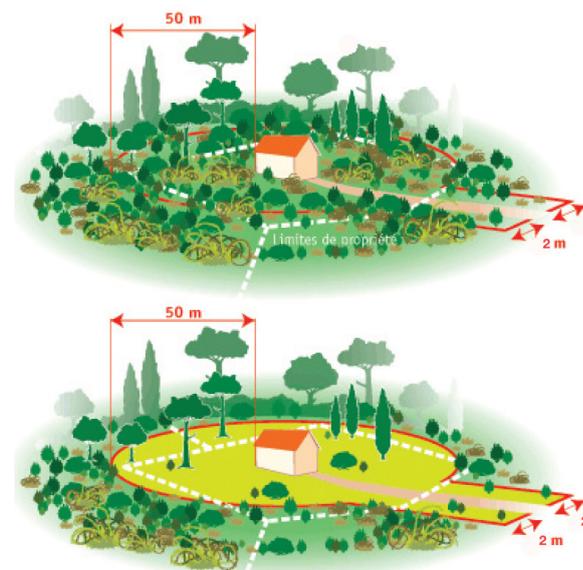
## Quand débroussailler ?

Les travaux d'élagage et de débroussaillage importants doivent préférentiellement être réalisés pendant l'hiver ou en début de printemps et doivent impérativement être terminés avant le début de l'été. Les travaux d'entretien de ce débroussaillage doivent avoir lieu tout au long de l'année de manière à maîtriser en permanence la repousse des végétaux indésirables.

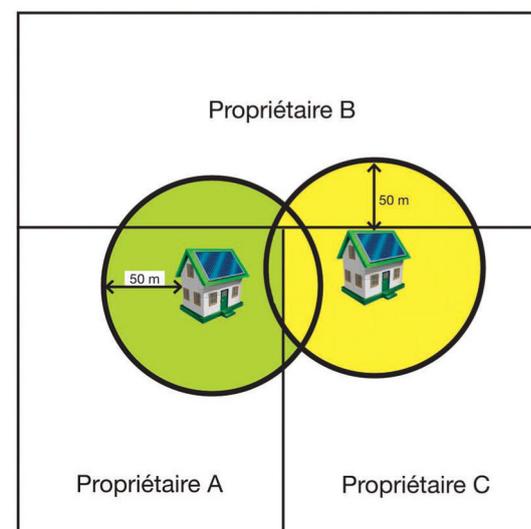
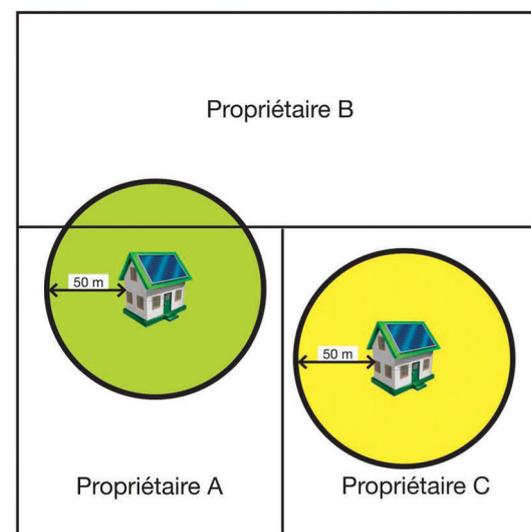
## Qui en est chargé ?

Le code forestier désigne le propriétaire comme le responsable légal de la bonne exécution du débroussaillage (art L.134-8 du code forestier). Le locataire peut débroussailler si c'est stipulé dans son contrat de location.

Si votre voisin n'est pas soumis à l'obligation de débroussailler (terrain non construit) le débroussaillage de la zone qui se trouve chez lui est également à votre charge. Avant de réaliser les travaux, vous devez obtenir l'accord du propriétaire. Les règles de courtoisie et de bon voisinage sont de rigueur. Il vous appartient d'informer le propriétaire et l'occupant du fonds voisin de l'obligation faite par la loi et leur expliquer la nature des travaux. Pour réaliser vous-même ces travaux, vous devez leur demander l'autorisation de débroussailler par lettre recommandée avec accusé de réception en leur précisant qu'à défaut d'autorisation donnée dans un délai de 1 mois, les obligations de débroussaillage sont mises à la charge du propriétaire. En cas d'absence de réponse dans le délai de 1 mois ou de refus, les obligations de débroussaillage sont transférées au propriétaire voisin (art L.131-12 du code forestier). Vous devez alors en tenir informé le maire de votre commune. Si vous ne connaissez pas l'identité du propriétaire voisin, vous trouverez son nom en consultant les registres du cadastre de votre mairie.



■ zone à débroussailler par le propriétaire



# LE BUDGET

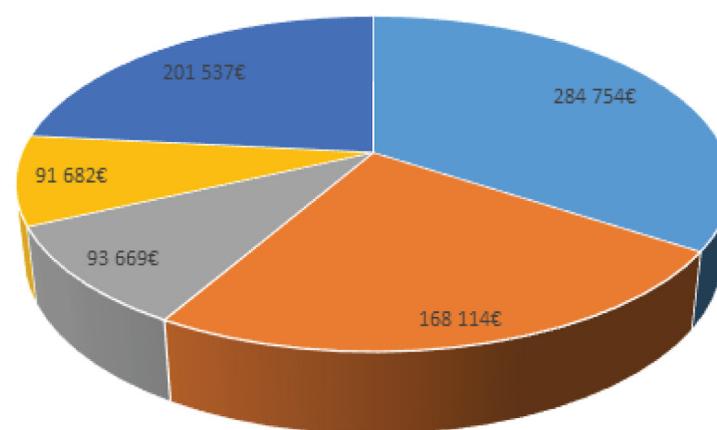
## Point financier 2021

Lors des séances du 11 mars et 4 avril dernier, le conseil municipal a approuvé le compte administratif 2020 et le budget primitif 2021. Vous pourrez vérifier au travers des représentations graphiques ci-dessous que la commune poursuit sa gestion financière rigoureuse, donnant un résultat de fonctionnement satisfaisant.

Cette bonne gestion permet à la commune malgré ses petits moyens de concrétiser les investissements nécessaires à la vie du village et à son développement.

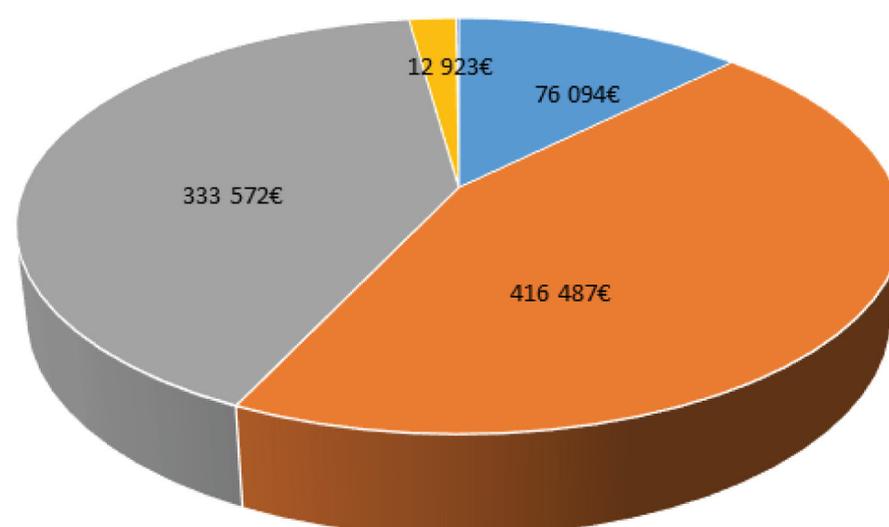
Retour en quelques chiffres sur la section de fonctionnement 2020.

2020: Dépenses réelles de fonctionnement et annuité de la dette: **638 219€**



- frais de personnel
- charges à caractère général
- charges de gestion courante
- annuité de la dette
- excédent reporté en investissement

2020: Recettes réelles de fonctionnement: **839 756 €**



- produits de services
- impôts et taxes (TH, TFB et TFNB)
- dotations état et département
- produits de gestion courantes

# LE CONSEIL MUNICIPAL



Par ordre alphabétique et de gauche à droite

W. Aubert - Conseiller  
M. Boyer - Conseiller  
F. Chazot - Conseiller  
AC. Dutreix - Conseillère  
J. Guey - Conseiller

G. Jouve - Adjoint au maire  
S. Jouve - Conseiller  
A. Lainé - Adjoint au maire  
F. Malis - Conseillère  
C. Moncomble - Adjointe au maire

L. Monnier - Conseillère  
I. Pouzache - Conseillère  
N. Rieusset - Conseillère  
JP. Roux - Maire  
C. Tran - Conseillère

# ÉTAT CIVIL 2019

---

---

## Naissances

- 8-avr-19 BAUDINELLI Lya, Natacha née à Aubenas  
27-juin-19 CIFUENTES Sacha, Raphaël né à Aubenas  
17-janv-19 COURT Amélia, Marie, Angèle née à Aubenas  
8-août-19 DUPIN ANDALORO Loris, Noé né à Aubenas  
14-juin-19 FORNER Mirko, Jao né à Aubenas  
12-dec-19 GALLAND Astrée, Suzanne née à Aubenas  
27-juin-19 GAY Arya, Coralie, Corinne, Izzie née à Aubenas  
21-mai-19 GURDJIAN Mickaël, François, Valentin né à Aubenas  
4-mai-19 LAINÉ Clara, Lilas née à Aubenas  
15-avr-19 LANCIER Léana, Ambre, Noémie née à Aubenas  
02-mai-19 LOYRION BANTWELL Marius né à Montélimar  
8-nov-19 MARCON Rafaëlle, Solange, Régine née à Aubenas  
12-févr-19 MATHON Lily, Julia, Lou née à Aubenas  
21-nov-19 ROBERT Tiago, Mathieu, David né à Aubenas  
4-févr-19 ROUZÉ MÉVEL Ferdinand né à Lussas  
4-juil-19 TER CALDAS Bruna, Kaylia née à Aubenas
- 
- 

## Mariages

- 21-déc-19 DOS SANTOS Maurice et PATRICK Elodie, Jeannette, Blanche  
21-sept-19 MELKA Cyrille, Benjamin, André et PAYRARD Véronique, Simone, Marie  
15-févr-19 ROUAULT Kévin, Paul, André et VACHERESSE Aurélie, Michèle
- 
- 

## Décès

- 24-sept-19 AGIER Jean-Paul, Henri  
15-mars-19 ARSAC André, Paul  
22-oct-19 BERTRAND Maurice, Fernand  
10-mars-19 BOULANGER Jean-Claude, Henri, Léopold  
9-août-19 CARRÉ Jack, André, Louis  
6-avr-19 CHAMBON Andrée, Aimée, Hélène  
29-janv-19 JULIEN Simone, Marie, Camille veuve BARBE  
24-oct-19 LACAPE Anyss  
18-oct-19 MANETSTÖTTER Guy, Hilaire  
6-sept-19 SIMON Bernard, Emile, Abel  
23-janv-19 VINCENT Bruno, Marcellin, Fernand

# ÉTAT CIVIL 2020

---

---

## Naissances

- 17-juin-20 ALSO Lilou, Marie née à Valence  
27-oct-20 JOUVE Jade, Geneviève, Marylou née à Aubenas  
2-juin-20 LACOUR Margot, Louise née à Aubenas  
15-avr-20 MANENT Elia, Gabrielle née à Aubenas  
1-nov-20 PIALAT Lubin, Jean né à Aubenas  
20-mai-20 RIEUSSET Emy, Rose née à Aubenas  
15-sept-20 TRAVERS VALLAT Louka, Claude, Edouard né à Aubenas
- 
- 

## Mariages

- 10-oct-20 BARBE Jean-Marie, Bernard et JANSSEN Joëlle, Natalie, Tina  
4-juil-20 BISCARAT-AYMES Julien et MARCON Céline  
10-oct-20 GILBERT Raphaël, Steve, Bertrand et ROUME Lisa, Laura
- 
- 

## Décès

- 21-mars-2020 BONNEFOI Jean, Charles, Flavien  
13-déc-20 BOURGEAC Serge, Jean-Marie  
09-fév-2020 BOYER Léonce, Aimée  
29-juil-20 DOMINGO Benjamin  
28-mars-2020 DUMAS René, Charles, Denis  
21-mars-2020 GUIGON Armand, Ernest, Valéry  
21-janv-20 MAGGINI Rolande, Louise, Modeste veuve MUSCAT  
11-août-2020 MARNAS Gladys, Lucette veuve AURANGE  
20-juil-20 PAULAT Daniel, Denis  
19-janv-20 PEBREL Jean-Marc, Georges  
1-avr-20 RIGAUD Magdeleine, Marie, Louise veuve AMBLARD  
9-mai-20 ROUX Francis, Paul, Marie  
30-mars-2020 TASTEVIN Michel  
17-juin-2020 VINCENT Raoul, Felix

# RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

---

## **Mairie**

Nadège, Ludivine et Carole vous accueillent lundi, mardi, jeudi de 09H à 12H et vendredi de 13H à 18H.

Contacts :

04 75 94 20 06

mairie@lussas.fr

Site internet : [www.lussas.fr](http://www.lussas.fr)

Facebook : mairie de Lussas.

Le maire et l'ensemble des élus sont à votre disposition sur rendez-vous.

## **CCAS (centre communal d'action sociale)**

Contactez la mairie pour prendre rendez-vous.

## **Recensement militaire**

Les jeunes gens (filles et garçons) nés en 2005 doivent venir se faire recenser à leur date d'anniversaire en mairie.

## **Agence postale**

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 09H à 11H45.

04 75 87 54 67

Boîte postale extérieure levée du lundi au vendredi à 13H.

## **Santé**

Cabinet médical, route de Lavilledieu.  
Médecin : Docteur Philippe Lainé.

04 75 94 26 41.

Ostéopathe, quartier Maisonneuve, Gwénaëlle Guérin.

04 75 88 58 47.

Orthophoniste et Sophrologue, Amélie Lancier : 255 chemin de Fiougier.

09 67 17 05 44.

Cabinet d'infirmier(e)s, Agnès Mounier.

04 75 35 26 64.

## **Bibliothèque municipale**

Horaires d'ouverture : mercredi et jeudi de 16H à 18H, mardi et samedi de 10H à 12H.

Contacts :

04 75 37 51 63

[bibliothequedelussas@orange.fr](mailto:bibliothequedelussas@orange.fr).

Responsable : Paulette Monnier.

Depuis le 1er décembre 2020 et vu le contexte sanitaire, la bibliothèque est ouverte au public les mardis et les samedis de 10h à 12h. Le port du masque est obligatoire et l'entrée dans les locaux est limitée à 3 personnes maximum.

## **École communale**

Ecole maternelle et primaire. Les inscriptions se font en mairie dans un premier temps puis auprès de la directrice Isabelle Eyrolet le vendredi.

Contacts :

04 75 94 27 12

[ce0071137@ac-grenoble.fr](mailto:ce0071137@ac-grenoble.fr)

[ecoledelussas.eklablog.com](http://ecoledelussas.eklablog.com)

## **Cantine**

Commande des repas d'une semaine sur l'autre (avant le jeudi 12H) par inscription auprès de l'école.

Garderie

Horaires d'ouverture : tous les matins de 07H30 à 08H30 et tous les soirs de 16H30 à 18H30. Renseignements en mairie.

## **Déchetteries**

Villeneuve de Berg, quartier Lansas, du lundi au samedi de 09H à 11H45 et le mercredi de 13H30 à 17H15.

St Étienne de Fontbellon, quartier la Cigalière, du lundi au samedi de 09H à 11H45 et de 13H30 à 17H15.

Labégude ancienne gare SNCF, du lundi au samedi de 09H à 11H45 et de 13H30 à 17H15.

Pour toute question, vous pouvez contacter le SIDOMSA au 04 75 94 33 57.

